

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des CEVENNES ARDECHOISES lors de la Décision Modificative Budgétaire N°2 et de la Commission Permanente qui se sont tenues le 16 novembre 2020 :**

Plusieurs décisions ont été validées en faveur des collèges Léonce Vieljeux aux Vans et Vallée de la Beaume à Joyeuse :

**4 012 €** répartis au titre de l'équipement matériel non pédagogique.

**9 700 €** répartis au titre des transports scolaires vers les installations sportives pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2020/2021.

**31 940 €** répartis dans le cadre de l'accompagnement de leurs projets éducatifs pour l'année scolaire 2020/2021.

**1 786 €** répartis au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

**3 723 €** répartis au titre du dispositif « Collège au Cinéma 2020/2021 ».

**4 150 €** répartis pour le fonctionnement de leur association sportive scolaire.

**1 000 €** alloués au collège Vallée de la Beaume à Joyeuse, pour le fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

**740 558 €** répartis au titre des Droits de Mutation 2020, en faveur des 35 communes du canton, pour aider à leurs investissements en fonction de leur situation.

**3 000 €** alloués au centre d'hébergement et de réinsertion sociale « L'Eau Vive » à Payzac, au titre de son action en faveur des femmes enceintes et isolées avec enfant de moins de 3 ans.

**29 473 €** correspondant à une prime exceptionnelle (co-financée à parts égales par le Gouvernement et le Département), répartie en faveur des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, dans le cadre de la crise Covid, au profit : du Service LOBELIE aux Vans et du Service Confluence Services à Joyeuse.

**500 €** attribués à l'association sportive Les Vans dans le cadre du Contrat Sportif Départemental 2020.

... / ...

**2 259 €** répartis dans le cadre de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, en faveur de 13 particuliers du canton.

Au titre du dispositif « Pass Territoires 2020 », les dossiers suivants ont été validés :

**3 186 €** à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie pour l'acquisition de 6 vélos à assistance électrique.

**10 000 €** à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes pour l'augmentation de la flotte de vélos à assistance électrique en location longue durée et acquisition de matériel technique.

**60 500 €** à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes pour la connexion Via-Ardèche avec le Gard (tronçon St Paul le Jeune/Département du Gard/viaduc du Doulovy)

**5 893 €** à la commune de Payzac pour la réfection de la toiture de l'ancienne école.

**16 410 €** à la commune de Lablachère pour l'aménagement d'une aire de covoiturage.

